

Tél : +41 21 693 2095
Fax : +41 21 693 2097
Email : comite@agepoly.ch
Web : http://agepoly.ch

Banque : Credit Suisse | 0425-287897-71
TVA : CHE-113.397.612
IBAN : CH19 0483 5028 7897 7100 0

Association
Générale des
Etudiants de l'école
Polytechnique
Fédérale de Lausanne

Case Postale 16
CH-1015 Lausanne



Lausanne, le 23 avril 2020

Prise de position de l'AGEPoly

Relative au projet de directive concernant la réorganisation du semestre de printemps 2020 et tenue des examens

La direction a proposé le 16 avril 2020 une nouvelle directive concernant la réorganisation du semestre de printemps et la tenue des examens de ce même semestre. L'AGEPoly, en tant qu'association représentante des étudiantes et étudiants de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), après avoir récolté les remarques et les inquiétudes des étudiantes et étudiants de l'EPFL entre le 16 et le 22 avril inclus, prend position concernant cette proposition.

Tout d'abord, l'AGEPoly n'étant pas compétente dans le domaine sanitaire ni épidémiologique, elle ne souhaite pas prendre position sur la pertinence du déplacement des examens au mois d'août ; elle espère simplement que cette décision a été prise par l'EPFL en collaboration avec les autorités fédérales et des spécialistes en la matière. Toutefois, au-delà de cette décision, l'AGEPoly se montre déçue de l'absence de prise en compte de ses recommandations en faveur des étudiantes et étudiants ; en effet, la directive ne s'accompagne pas de mesures suffisantes permettant de garantir de bonnes conditions aux étudiantes et étudiants pour les examens à venir et le semestre qui les suit.

En premier lieu, la présente directive ne met pas en place une politique de non-comptabilisation des échecs pour le semestre de printemps 2020 ; et ce alors même que l'ETH Zürich, les universités de Lausanne, Berne, Neuchâtel, Genève, ainsi que de nombreuses autres institutions éducatives supérieures l'ont mise en place. L'EPFL ne fournit aucun argument justifiant un tel choix. Il s'agit pourtant d'une mesure indispensable pour les étudiantes et étudiants n'ayant pu, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de conditions d'études correctes lors de la période de fermeture de l'École de de distanciation sociale. Il ne s'agit pas là d'"offrir des crédits" aux étudiantes et étudiants, mais uniquement de faire en sorte que la situation pandémique exceptionnelle liée au COVID-19 ne puisse mettre les étudiantes et les étudiants en ayant le plus souffert dans des situations d'échec, voire pire, de double échec. Le fait qu'une partie des plans d'études soit organisée en blocs n'y change rien : si le bloc est échoué, même en l'absence d'échec, la matière devra être répétée, comme lors d'un semestre standard ; la présence ou l'absence de la notion d'échec n'a strictement aucune influence sur l'acquisition des prérequis pour les années suivantes. Si la directive prévoit effectivement la possibilité de se retirer des examens jusqu'au 24 juillet, ce qui est en soit une bonne chose, il ne s'agit pas d'une solution à la problématique soulevée. Va-t-on demander à un étudiant ayant eu de mauvaises conditions d'études au cours du semestre de parier, une semaine avant le début des examens, sur ses probabilités de réussite ? Ce n'est assurément pas envisageable, premièrement au vu de la quantité de stress que cela ferait

porter à cet étudiant, mais également en se rendant compte que tous et toutes ne peuvent se permettre de financer une année supplémentaire à l'EPFL, encore moins sur un pari du genre. Ne pas comptabiliser les échecs aux examens ne déprécie ni la réputation de l'EPFL, ni la valeur de son diplôme ; au contraire, cela aide grandement les étudiantes et étudiants face à cette situation en participant à limiter leur quantité de stress : il est essentiel, nécessaire et indispensable que la Direction revoie sa politique à ce niveau-là.

En deuxième lieu, si la Direction demande à ce que "*Les contenus des examens [tiennent] compte de la matière réellement couverte durant le semestre*", elle insiste sur sa volonté de ne pas "*transiger sur le niveau d'exigence, qui doit rester élevé*". Toutefois, l'AGEPoly tient à porter (à nouveau) à l'attention de la Direction les chiffres suivants, tirés de son sondage complété par plus de 3'000 étudiantes et étudiants de l'EPFL¹ :

- Plus de 25% des sondés estiment ne pas avoir de conditions de travail satisfaisantes ;
- Plus du tiers des sondés estiment ne pas réussir à adapter leur méthode de travail ;
- 65% des sondés n'ont pas tout ce qu'il leur faut pour étudier à la maison.

Ainsi, malgré les efforts importants et salués de l'EPFL pour adapter sa formule d'enseignement, toutes les ressources habituellement disponibles aux étudiantes et étudiants - comme des séances d'exercices permettant aux étudiantes et étudiants d'obtenir des réponses personnalisées - ne l'étaient plus forcément, et force est de constater une baisse de la qualité de l'éducation, elle-même couplée à une baisse de motivation chez les étudiantes et les étudiants (pour plus de 75% des sondés). Ainsi, il est complètement inadapté de vouloir maintenir le niveau des examens quand la qualité de l'éducation a, elle, été détériorée. De plus, il paraîtrait adéquat de faire figurer les adaptations de contenu comme de niveau pour les examens dans la directive directement, afin d'assurer qu'elles ne restent pas que discours.

En troisième lieu, l'AGEPoly ne considère pas que l'article de la directive selon lequel "*Le vice-président pour l'éducation statue sur les cas particuliers nécessitant une dérogation à la présente directive ou aux autres textes légaux de l'EPFL pour la formation*" constitue une politique adaptée au traitement des cas particuliers. Pourtant, ces derniers sont nombreux : entre échanges, réorientations, changements d'université, obligations professionnelles, raisons de santé, mobilisation etc., 16% des sondés déclarent avoir des impératifs non annulables en août. Il est également nécessaire de prendre en compte les étudiantes et étudiants en échange à l'EPFL au semestre de printemps 2020, qui ne pourront pas forcément revenir pour les examens en août ; ces étudiantes et étudiants ne recevant pas de diplôme EPFL, un traitement particulier et adapté devrait être envisageable. L'AGEPoly demande donc à l'EPFL de mettre en place des politiques cohérentes, justes et transparentes pour les étudiantes et les étudiants ne pouvant se rendre disponible sur tout ou partie de la durée des révisions et/ou des examens. Également, il est indispensable de mettre à disposition des étudiantes et étudiants dans ces cas particuliers des procédures permettant de faire valoir leur situation le plus tôt possible, et de leur faire bénéficier de la plus grande flexibilité possible.

En quatrième lieu, l'AGEPoly demande à la direction de l'EPFL d'adapter la directive, pour l'instant très rigide dans sa conception, afin de permettre plus de flexibilité aux enseignants. Cela pourrait inclure, sans restriction de généralité, la possibilité pour ceux-ci d'organiser, avec l'accord des étudiantes et étudiants en question, des oraux à distance au mois de juin, permettant d'aider la résolution des cas particuliers décrits plus haut.

¹ <https://go.epfl.ch/AGEPolyRapportSondageCovid19>

En cinquième lieu, l'AGEPoly demande à la direction de l'EPFL de revoir le calendrier du mois de septembre 2020 afin de laisser plus de deux semaines de repos aux étudiantes et étudiants entre leurs examens et la rentrée. En effet, le semestre d'automne est long et rigoureux - entre autres de par l'absence de pause au cours de celui-ci, et il est nécessaire de permettre aux étudiantes et étudiants de l'aborder de manière sereine et reposée. À conditions exceptionnelles, mesures exceptionnelles : l'AGEPoly recommande pour ce faire de réduire la durée du semestre d'automne de 14 à 12 semaines. Un tel prolongement de la période de repos est notamment nécessaire pour les étudiantes et étudiants venant de loin, car il s'agirait de leur seule opportunité dans l'année pour voir leur famille.

En sixième lieu, l'AGEPoly regrette l'annulation des évaluations des enseignements. En effet, une évaluation adaptée, en complément du sondage déjà effectué par le CAPE, et effectuée plus en aval, permettrait de mieux comprendre et améliorer les méthodes d'enseignement à distance ; aussi, cela permettrait une évaluation globale de la variation de la qualité de l'enseignement sur le semestre, afin de pouvoir adapter les examens en conséquence. En effet, l'évaluation réalisée par le CAPE n'est pas transmise aux enseignants : une évaluation leur permettant d'avoir des retours sur leurs méthodes et leur cours serait d'autant plus utile. A fortiori, l'avenir, au vu de la progression de la pandémie de COVID-19, reste incertain : de telles données pourraient être particulièrement utiles si les conditions sanitaires devaient, dans le futur, à nouveau imposer des mesures de distanciation sociale. De plus, pour le plus long terme, cela offrira la possibilité d'évaluer précisément les avantages et inconvénients des nouvelles méthodes par rapport à celles plus classiques. Si elle comprend bien la quantité de travail que cela représente pour l'École et ses services, l'AGEPoly ne peut que fortement encourager la Direction à mettre en place une évaluation adaptée des enseignements pour le semestre de printemps 2020.

Enfin, en septième lieu, l'AGEPoly a plusieurs autres demandes de nature plus secondaire :

- Appliquer les mêmes conditions au CMS qu'à la MÀN s'agissant de la session d'examen ;
- Mettre à disposition une "Attestation de déplacement de la session d'examens" afin d'aider les étudiantes et étudiants dans leurs procédures d'annulation pour cet été ;
- La directive étant à durée indéterminée et renouvelable, expliciter les conditions de son renouvellement et la nécessité de procéder de nouveau à une consultation pour ce faire ;
- Permettre, de manière ponctuelle, l'accès aux casiers et imprimantes aux étudiantes et étudiants afin qu'ils aient à nouveau accès à leur matériel de travail ;
- Proposer des prêts et des réductions de prix pour l'obtention de matériel informatique adapté pour les étudiantes et étudiants ;
- Mieux et plus communiquer sur les aides financières mises à disposition par l'EPFL, et faire preuve de plus de transparence vis-à-vis de leurs conditions d'attribution ;
- Mieux et plus communiquer sur les offres de soutien moral et psychologique offerts par l'EPFL et l'AGEPoly ;
- Permettre à tous les étudiantes et étudiants de revoir leur plan d'études sans devoir s'affranchir de la taxe de CHF 50.- ;
- Aider l'AGEPoly afin de demander aux résidences étudiantes des baisses de loyer pour l'été, notamment pour les étudiantes et étudiants qui comptaient sous-louer leur logement durant l'été ;
- En collaboration avec les résidences étudiantes, mettre à disposition des logements à prix abordable pour la période d'examens pour les étudiantes et étudiants qui sont sans solution pour l'été.

En conclusion, l'AGEPoly estime que la directive mise en consultation échoue à prendre en compte les besoins des étudiantes et étudiants, tant en matière académique que personnelle. Si elle règle bien le déroulement de la session d'examens au niveau de l'École, l'attention portée aux problématiques étudiantes est largement insuffisante, et ce malgré la récente rencontre entre la Direction et le comité AGEPoly. Il suit donc que l'AGEPoly émet un avis **défavorable** à la présente directive, qui doit absolument évoluer pour mieux prendre en compte l'avis et les problèmes des étudiantes et étudiants. Sans cela, la session d'examens en août sera un désastre pour le bien-être et la santé mentale de tous les étudiantes et étudiants.

L'AGEPoly enjoint donc fortement la Direction à non seulement entendre ses demandes, mais à les écouter et les mettre en pratique ; elle reste bien évidemment à sa disposition pour discuter et aider à la mise en place de ses propositions.

Le Comité de Direction de l'AGEPoly
comite@agepoly.ch